



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 mai 2013

L'an deux mille treize et le vingt-trois mai à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - GROS - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - HEBRARD - RABOU - SEGUR - VALERO (Suppléant) - MM BLANC - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE (Suppléant) - COLOMBIER - COMBET - DUVAL - GALZIN - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - PAPAIX (Suppléant) - SARRAN - SEGUR - VERNHES (Suppléant).

N° 2013/78

**Objet : Enfance-Jeunesse : Accueil de Loisirs de Montdragon
Supplément financier pour les sorties pédagogiques**

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le centre de loisirs de Montdragon, géré par la CCLPA, organise, dans le cadre de ses activités des sorties pédagogiques. Celles-ci engendrent un coût lié aux transports et droits d'entrée.

Aussi, Monsieur le Président, précise à l'assemblée qu'il conviendrait de facturer aux familles dont les enfants participent aux sorties un supplément au prix de la journée fixé entre 2 et 6 euros. Ce montant serait établi par le directeur du centre de loisirs en fonction du coût de chaque sortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- fixe, selon le coût du déplacement et du droit d'entrée pour la sortie, de 2 à 6 euros la participation financière supplémentaire demandée ponctuellement aux familles,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 27 mai 2013.

Raymond GARDELLE